



Plateforme Citoyenne de Corse
W2B2007148

Plateformecitoyenne.corsica@gmail.com

Le 5 avril 2025

Communiqué de la Plateforme Citoyenne de Corse (PCC)

Condamnation de Madame Le Pen élue et initiée en droit.

Soutien plein et entier à la justice, rempart ultime de la démocratie.

La Plateforme Citoyenne de Corse tient à exprimer publiquement son soutien total aux magistrats qui, dans le cadre de l'affaire des assistants parlementaires européens, ont appliqué la loi avec rigueur, courage et dans le respect des principes démocratiques les plus fondamentaux. Ils sont aujourd'hui le dernier rempart de la démocratie, et leur rôle n'a jamais été aussi essentiel, à l'heure où les soutiens de Madame Le Pen se recrutent parmi les plus fervents défenseurs du libertarianisme, de l'ultralibéralisme autoritaire et du contournement des règles communes.

Il est fondamental de rappeler que la condamnation de Madame Le Pen s'inscrit dans le cadre d'un dispositif législatif existant depuis 1994, avec l'introduction de l'article 471 du code pénal. Cette disposition visait à sanctionner toute personne dépositaire de l'autorité publique se rendant coupable d'atteinte à la probité, notamment à travers le détournement de fonds publics. La loi Sapin II, adoptée en 2016, ne fait que prolonger cette exigence en rendant obligatoires les sanctions prévues par cette loi fondatrice de 1994, dans une volonté salubre de moraliser la vie publique.

Ce que Madame Le Pen présente aujourd'hui comme une surprise judiciaire relève en réalité d'une parfaite hypocrisie. Elle a agi en pleine connaissance de cause, alors même qu'elle dénonçait en 2013, dans ses propres déclarations publiques (sur Public Sénat et Radio Classique), le « ras-le-bol des Français face aux scandales de corruption » et appelait à durcir les lois contre les atteintes à la probité. Cette posture à géométrie variable révèle un cynisme politique qui ne peut que renforcer la défiance des citoyens à l'égard de leurs représentants.

Cette défiance est d'autant plus légitime qu'on demande aujourd'hui aux citoyens des efforts financiers considérables, dans un contexte de dette abyssale. Il devient impératif de poser publiquement une question taboue, mais essentielle :

« Quelle est la part de la corruption dans cette dette ? »

Aucune émission politique, aucun plateau télévisé, aucun rapport officiel n'ose soulever cette interrogation, pourtant centrale pour comprendre l'origine des déficits structurels.

Enfin, permettons-nous un parallèle simple mais parlant. Lorsqu'un citoyen est arrêté pour excès de vitesse très important, il subit une suspension immédiate de permis de conduire, sans discussion possible. Madame Le Pen, elle, était en excès de vitesse démocratique : elle a contourné les règles, abusé d'un système, trahi la confiance de l'électorat, et elle doit donc en répondre devant la justice avec la même rigueur que celle imposée à tout citoyen ordinaire.

La justice n'a pas fait de politique. Elle a simplement fait son devoir.

Et pour cela, nous lui exprimons notre gratitude et notre soutien indéfectible.

« organisation d'un système d'emplois fictifs entre 2004 et 2016 »